

L'ÉPREUVE ANTICIPÉE

de

FRANÇAIS

TOUTES SÉRIES

CHARTRE DES EXAMINATEURS

**Modifiée en fonction des nouveaux
programmes**

Inspection
Pédagogique
Régionale
de Lettres

(Mai 2012)

SOMMAIRE

Introduction	Page 3
Références institutionnelles : textes parus au BO et documents d'accompagnement	Page 4
Approche globale de l'épreuve	
Contenus des épreuves (écrit et oral)	Page 5
Compétences évaluées (écrit et oral)	Page 6
Critères d'évaluation spécifiques à l'oral	Page 7
Le descriptif	Page 8
La passation de l'épreuve	Page 9
Notation et harmonisation	Page 10
Annexe 1 : Questions relatives à l'écrit	
Questions générales	Page 11
Question sur le corpus	Page 11
Sujet 1 : commentaire	Page 12
Sujet 2 : dissertation	Page 12
Sujet 3 : écriture d'invention	Page 13
Annexe 2 : Questions relatives à l'oral	
Questions générales	Page 13
Première partie : exposé	Page 14
Deuxième partie : entretien	Page 16
Conclusion	Page 16

Le sens de cette charte

Cette charte, centrée sur les épreuves anticipées de français, s'adresse à tous les professeurs de Lettres, qui en sont les examinateurs. Elle vise à favoriser concrètement des approches communes des épreuves et de leur évaluation, dans le cadre défini par les textes réglementaires. Destinée d'abord aux professeurs, elle a aussi vocation à être communiquée aux élèves, selon des modalités choisies par chaque professeur : connaissant mieux les objectifs des épreuves et les attentes auxquelles ils doivent s'efforcer de répondre, les élèves seront plus à même d'ajuster leurs efforts de préparation et de se présenter aux épreuves sans dramatisation excessive.

Une réponse aux interrogations des professeurs et des élèves

Les questions auxquelles cette charte apporte des éléments de réponse émanent des professeurs de Lettres rencontrés par les inspecteurs et les formateurs lors de journées d'information sur les nouveaux programmes de Lettres en lycée sous la responsabilité de l'Inspection pédagogique aux professeurs des établissements publics et privés de l'académie qui représentaient leurs collègues de Lettres. Le document s'inspire aussi des synthèses établies **annuellement** par les professeurs coordinateurs des épreuves anticipées écrites et orales, lesquelles concourent au bilan annuel établi par l'Inspection pédagogique régionale.

Cette charte se présente, pour l'essentiel, sous forme de fiches. On trouvera en annexes les questions récurrentes posées dans le cadre des deux modalités d'intervention précitées. Un complément à ces questions pourra être régulièrement apporté.

Une exigence de la déontologie professionnelle

Cette charte a pour but de faciliter le travail des examinateurs en explicitant leurs attentes légitimes et, en fixant des repères, de favoriser autant que faire se peut **la justesse et l'équité de l'évaluation et de la notation**. Elle explicite donc les principes auxquels chaque examinateur doit se conformer. Les candidats, en effet, doivent être assurés du fait qu'ils passent le même examen et que leurs travaux sont jugés selon les mêmes principes, avec prise en compte de la spécificité du sujet qu'ils ont choisi de traiter à l'écrit et de la situation particulière dans laquelle on les place à l'oral en fonction du texte qu'on leur propose. Ils espèrent légitimement des attentes raisonnables, qui reconnaissent leur travail de l'année. **De même, chaque professeur doit avoir la certitude que ses élèves seront interrogés selon les modalités définies dans les textes réglementaires et que leurs travaux seront jugés selon les mêmes normes que celles qu'il doit adopter pour juger les travaux des élèves de ses collègues.**

La crédibilité de l'EAF, comme celle de notre discipline, est largement déterminée par la cohérence de son évaluation. Aussi chacun doit-il veiller à respecter les indications fournies dans cette charte.

Textes réglementaires parus au BOEN

- Programmes applicables à partir de la session 2012
- Classes de seconde et de première : Bulletin officiel spécial n°9 du 30 Septembre 2010
- Classes de première des séries technologiques : B.O. spécial n°3 du 17 mars 2011
- Définition des épreuves du baccalauréat (EAF)
- B.O. Spécial n°7 du 06-10-2011 : épreuve écrite de français applicable à compter de la session 2012 des épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique.
- B.O. Spécial n° 7 du 06-10-2011, note de service n°141 du 03-10-2011 : épreuves orales - obligatoires et de contrôle - de français, applicables à compter de la session 2012 des épreuves anticipées de français des baccalauréats général et technologique

Ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le serveur du ministère www.education.gouv.fr

- Un bilan des épreuves est annuellement établi par l'Inspection pédagogique régionale de Lettres et envoyé dans votre établissement.

CONTENUS DES EPREUVES

	ECRIT	ORAL
SUPPORTS / REFERENTS	Corpus en relation avec un ou deux objets d'étude du programme	Texte (extrait d'une OI ou d'un GT) proposé en lecture analytique. Œuvres, textes, documents et activités de la séquence dont est issu le passage étudié.
PREMIERE PARTIE	Question(s) attirant l'attention sur un aspect ou un enjeu majeur ➤ réponse à la question	Question orientant l'étude du passage sur un aspect ou un enjeu majeur ➤ lecture oralisée de tout ou partie du passage ➤ exposé présentant une réponse fondée sur l'étude précise du passage.
DEUXIEME PARTIE	3 travaux d'écriture au choix du candidat : ➤ commentaire d'un texte du corpus (ou confrontation de deux textes) ➤ dissertation sur une problématique littéraire dans laquelle s'inscrit le corpus ➤ sujet d'invention inscrit dans un genre, une situation d'énonciation, un débat appelé par le corpus	➤ entretien : un <u>dialogue</u> avec l'examineur portant sur les lectures et activités, en particulier personnelles, faites au cours de la séquence concernée.

COMPETENCES EVALUEES

	ECRIT	ORAL
EN RECEPTION	<ul style="list-style-type: none"> - compréhension des questions et du sujet, - lecture cursive (corpus), - lecture analytique (commentaire, invention), - mobilisation et utilisation des connaissances pour construire un projet d'étude et en rendre compte par écrit, selon les modalités appelées par le sujet choisi. 	<ul style="list-style-type: none"> - compréhension et capacité à prendre en compte des questions pour y apporter des réponses réfléchies, - lecture oralisée, - lecture analytique (texte à étudier pour l'exposé), - mobilisation et utilisation des connaissances pour apporter des réponses réfléchies.
EN PRODUCTION	<p><u>Question(s) préalable(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'une réponse recevable, rédigée de manière concise. <p><u>Travail d'écriture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte du corpus et du sujet choisi, - inscription dans le genre appelé par le sujet choisi, avec reprise de ses codes majeurs, - cohérence et pertinence des explications, arguments et exemples convoqués, - prise en compte du lecteur : mise en page, lisibilité, orientation du discours vers une conclusion, balisage de la lecture par la mise en page, les enchaînements ; respect des normes linguistiques en usage (orthographe, accords, syntaxe...). 	<p><u>Exposé : étude d'un extrait</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de la question, - cohérence et pertinence des observations, explications, exemples, éclairages contextuels convoqués pour justifier la réponse apportée, - prise en compte de l'interlocuteur : regard, articulation, débit, organisation et clarté du discours, conviction. <p><u>Entretien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des questions, - compréhension et mise en relation des enjeux, des visées, des effets des textes et documents, - prise en compte de l'interlocuteur : voir ci-dessus.

Ecrit	Oral
<p>Trois grands domaines d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence et qualité du contenu, - Cohérence de la réflexion menée, par rapport à la question posée et/ou à l'exercice demandé, - Connaissances littéraires et culturelles utilisées, expression et communication 	

CRITERES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ORAL

Nous rappelons les trois possibilités offertes à l'examineur, lequel adapte ses attentes et son évaluation à la possibilité qu'il a retenue :

- interroger sur un texte ou un extrait de texte figurant dans un des groupements de textes,
- interroger sur un extrait ayant fait l'objet d'une explication en classe tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique,
- interroger sur un extrait n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe, tiré d'une des œuvres intégrales étudiées en lecture analytique.

Il conviendra de se saisir davantage de cette troisième possibilité qui reste sous-exploitée, alors que les résultats des candidats confrontés à cette situation sont identiques à ceux des autres, voire meilleurs. Il n'y a donc pas d'injustice entre les candidats, à proposer ce type d'interrogation, dont l'intérêt est signalé par plusieurs centres d'examen de l'Académie (cf. les bilans académiques annuels des épreuves anticipées de français).

1° partie : exposé : étude d'un texte

La question posée est en rapport avec les enjeux de la séquence (objets d'étude privilégiés, problématique...) et elle oriente l'étude du texte proposé sur un aspect ou un enjeu majeur de celui-ci.

Critères d'évaluation de l'exposé :

- lecture oralisée du texte,
- compréhension littérale du texte,
- **réponse explicite et pertinente à la question posée** : éléments d'interprétation fondés sur des références précises,
- perception de la singularité du texte,
- recours à des outils pertinents d'analyse (en fonction du genre, d'éléments stylistiques...),
- pertinence des éclairages contextuels et des références culturelles,
- fluidité du discours.

2° partie : entretien portant sur la séquence dont est issu le texte étudié

Critères d'évaluation de l'entretien :

- compréhension des questions posées et capacité à y réagir de manière réfléchie,
- connaissance de l'œuvre étudiée, de l'objet ou des objets d'étude privilégiés dans la séquence, des textes et documents abordés, d'éléments du ou des contexte(s) culturel (s) dans lesquels ils s'inscrivent...,
- liens établis entre les textes et documents de la séquence : mise en perspective, perception des enjeux de celle-ci, justifications du propos,
- culture personnelle du candidat.

L'entretien n'est pas un « interrogatoire », mais un **dialogue** : pour être réussi, l'échange suppose la coopération entre les deux interlocuteurs et il sollicite chez l'un et l'autre des capacités d'écoute, d'ouverture à l'autre et de réactivité.

LE DESCRIPTIF POUR L'ORAL

Le descriptif doit permettre à chaque examinateur de comprendre rapidement les orientations du travail, de **repérer** aisément les textes étudiés et de formuler des questions accessibles aux élèves, en lien avec les orientations adoptées pendant l'année par leurs professeurs. Il est avant tout un outil de communication entre professeurs et examinateurs, qui garantit aux candidats d'être interrogés dans les meilleures conditions possibles. Il vise à donner aux examinateurs une information précise et concise sur le travail **effectué** pendant l'année dans chaque classe.

Nombre de descriptifs à communiquer : 1 par classe - Longueur maximale 3 à 4 pages A4 (ou 2 recto-verso). La mise en page peut être linéaire ou tabulaire. **Une présentation tabulaire, que de nombreux examinateurs apprécient, permet toutefois une meilleure lisibilité du descriptif.**

Le descriptif présente le programme commun à toute la classe, et pour chaque séquence, dans un espace réservé à cet effet, les « activités personnelles » et différenciées selon les élèves (exposés, lectures cursives au choix, etc.).

La conception du programme n'impose pas un nombre limitatif d'extraits (minimal ou maximal), et le nombre « d'ensembles textuels » est déterminé par chaque professeur en fonction de la série et des modalités de travail adoptées ; le descriptif rend compte du programme effectivement traité. Il faut en effet s'interroger sur la disparité entre les descriptifs, quant au nombre de textes vus en lecture analytique, quelle que soit la série. « Si le nombre de 54 apparaît irréaliste (« liste trop longue, textes survolés », indique un collègue), certains descriptifs sont vraiment étiques : **14 textes, c'est très peu** même en série technologique, surtout quand il y a à peine une œuvre intégrale d'étudiée et rien de signalé en lecture cursive ».

Indications indispensables :

Chaque professeur note avec la plus grande précision les éléments suivants :

- l'intitulé des séquences, dans l'ordre où elles ont été traitées au cours de l'année,
- **pour chaque séquence, les objets d'étude et les problématiques, ces deux éléments ne se confondant pas,**
- **pour chaque séquence, les lectures analytiques effectives ayant comme support l'œuvre intégrale ou le groupement de textes,**
- **les approches d'ensemble retenues pour l'étude de l'œuvre intégrale, la démarche d'analyse retenue pour les groupements de textes,**
- **les corpus étudiés en lecture cursive en classe ou donnés à lire en dehors des cours,**
- **les œuvres lues en lecture cursive en signalant toute forme d'approche collective en classe ou non de ces œuvres.**

On indiquera aussi :

- s'il y a lieu, **les références précises du manuel**, (éditeur, titre, année d'édition),
- **pour les lectures analytiques, la délimitation exacte des extraits : indications de page si nécessaire, numérotation des lignes, phrases de début et de fin d'extrait.**

L'important est de connaître **le nombre d'œuvres lues obligatoirement** par chaque élève selon une modalité analytique ou cursive durant l'année de 1^{ère}, de façon à ce que l'examineur sache précisément quelles œuvres il peut proposer au candidat pour la lecture analytique, mais aussi celles qui peuvent servir de support à l'entretien.

LA PASSATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Le candidat doit se présenter, le jour de l'épreuve, avec les documents suivants :

- le descriptif commun à la classe, sur lequel il aura fait figurer ses lectures et ses activités personnelles (lectures, exposés, sorties, monographie...), en lien avec le programme étudié dans sa classe en français,
- le manuel, si certains textes du descriptif en font partie et les photocopies des textes hors manuel, étudiés en lecture analytique, les œuvres intégrales étudiées en lecture analytique,
- éventuellement quelques textes et documents complémentaires, abordés en classe et indiqués sur son descriptif,

Le candidat doit apporter le manuel, les œuvres intégrales étudiées en double exemplaire et en simple exemplaire les textes des groupements ayant fait l'objet d'une lecture analytique. Tous les documents doivent être exempts de marques de travail personnel (surlignages, annotations...).

L'élève doit connaître les modalités de passation de l'épreuve : temps de préparation, temps de passage, spécificité des deux parties de l'épreuve et barème de notation de chacune.

Pendant sa préparation et sa prestation, il dispose des documents suivants :

- un exemplaire de son descriptif,
- la totalité des textes du groupement (dans son manuel quand ceux-ci ont été analysés dans le manuel ou en photocopies) étudiés en lecture analytique, groupement dans lequel a été prélevé le passage à étudier pendant la première partie de l'épreuve OU l'œuvre intégrale dans laquelle a été extrait le passage à étudier pendant la première partie de l'épreuve,
- éventuellement des textes et documents complémentaires abordés au cours de la séquence sur laquelle porte le sujet qui lui est proposé.

Pendant le déroulement de l'épreuve, aucun jugement ne sera émis :

- ni sur la prestation du candidat,
- ni sur la présentation ou le contenu de son descriptif,
- ni sur l'enseignement qu'il aura reçu.

NOTATION

Prendre en considération les trois grands domaines de compétences pour établir une note permet de réduire les écarts observables, relatifs à la hiérarchie, parfois variable, des critères qui régissent l'acte de noter. Il s'agit de noter le plus justement possible, en atténuant les différences d'appréciation des mêmes erreurs, voire des mêmes réussites.

Toute l'échelle de notation (jusqu'à 20) devra être utilisée : une échelle de notes trop resserrée neutralise l'effet des coefficients et, *in fine*, dévalorise la discipline et le travail des élèves. Une note très basse, à l'écrit comme à l'oral, fera l'objet d'une explicitation détaillée, en référence aux trois domaines d'évaluation cités.

L'examineur doit travailler dans un état d'esprit qui cherche à valoriser les réussites, plutôt qu'à sanctionner les lacunes, en pensant d'abord à attribuer des points à ce qui aura été développé, même imparfaitement, par le candidat - en relation avec la question posée ou l'exercice à effectuer - avant d'ôter des points pour ce qui aura été omis.

Les notes attribuées doivent être explicitement justifiées et en parfaite cohérence avec l'appréciation écrite portée sur la copie ou sur le billet d'oral. Cet ensemble permet au candidat qui demande communication de sa copie ou justification de ses notes de mieux comprendre comment il a été évalué et, peut-être, de mieux accepter une note décevante.

HARMONISATION

Les réunions d'harmonisation, qui ont pour but de confronter entre elles les moyennes des copies de chaque correcteur et de situer ses notes dans la moyenne académique, doivent permettre à un examinateur d'étalonner sa notation par rapport à celle de ses collègues. Si des écarts entre les moyennes et la distribution des notes individuelles subsistent, il convient de les expliquer et s'ils portent sur un nombre important de candidats, de veiller à leur cohérence avec la moyenne académique et, de les réduire. En aucun cas, une moyenne ne sera revue à la baisse. Pour l'oral, les réunions (élaboration des questions, concertation intermédiaire et harmonisation finale) permettent de mieux ajuster l'évaluation des candidats et d'éviter des disparités trop grandes nécessairement préjudiciables à l'équité des épreuves : elles assurent une meilleure crédibilité de l'examen, des examinateurs et de l'enseignement du français.)

Les notes définitives des candidats ne seront arrêtées que lors des jurys de délibération qui auront lieu à l'issue des épreuves de terminale.

1-Questions générales

1.1 Quelle longueur attend-on des différentes parties du devoir, compte tenu de la répartition des points du barème ?

La question commune aux trois sujets sur le corpus de textes étant variable selon la série, le travail d'écriture peut représenter une proportion très importante du total. Dès lors il importe de faire prendre conscience de cette répartition, afin que les élèves ne consacrent qu'une partie raisonnable en temps et quantité d'écriture à cette première question. Les réponses aux questions gagneraient à ne pas dépasser le quart du devoir. (cf. bilan EAF année précédente)

1.2. Quelle est la longueur acceptable minimale pour la deuxième partie de l'épreuve, concernant notamment l'écriture d'invention (lettre, éditorial, dialogue etc. et transposition, amplification, pour le genre narratif) ?

Même s'il paraît difficile de juger de la qualité d'un travail écrit, à l'aune de la quantité de lignes produites, des réponses trop brèves ne permettent pas d'évaluer au mieux les compétences des élèves. On attendra donc un volume d'écriture suffisant pour que la réflexion soit développée, illustrée, étayée, avec prise en compte du genre attendu. Une lettre d'une page peut être particulièrement réussie dans la copie qui fait preuve de concision, mais devient vite insuffisante quand le développement manque de rigueur. Pour les sujets d'invention faisant appel à un genre souvent « bref » ou une « forme brève », on attendra la reprise de procédés d'écriture caractéristiques du genre.

2 - Questions sur le corpus de textes (première partie de l'épreuve)

2.1. Comment évaluer une copie qui organise la rédaction de la réponse selon un processus « chronologique » (un texte après l'autre), sans regroupement des exemples selon des axes d'étude (ou un plan d'étude) qui témoignent d'une capacité à sélectionner, abstraire et synthétiser ?

Une démarche comparative sera bien évidemment valorisée par rapport à une approche successive des textes en fonction de la question posée, sans rapprochements entre eux. Elle peut être exigée quand la question la préconise explicitement. Un des critères concerne la qualité du contenu proposé, au regard de la question posée, et la **capacité à mettre en relation l'interprétation, les exemples, et les procédés des textes**, (que la question insiste sur un procédé récurrent, sur une demande de recherche de procédés ou qu'à l'inverse, elle invite à découvrir une interprétation, voire à la proposer et à demander de la vérifier). Sans attendre un contenu qui tendrait à l'exhaustivité (cf. 1-1), on valorisera des réponses concises et justifiées par des références pertinentes aux textes.

2.2. Comment évaluer une copie, dont le contenu serait pertinent, mais qui limiterait ses exemples à un seul texte ou à une partie des textes du corpus, au regard de la question posée ?

Un des critères d'évaluation est, sans aucun doute, la prise en compte de la diversité des textes du corpus proposés au questionnement des élèves. La pertinence, voire la profondeur de l'analyse effectuée est un autre critère, régulateur du premier. Cependant, si l'analyse est de qualité, concise et correctement rédigée, il conviendra de ne pas pénaliser trop sévèrement les copies qui ne prendraient pas en compte tous les textes du corpus.

3- Sujet 1 : commentaire

<p>3.1. Comment comprendre ce qu'est un commentaire ?</p>	<p>Il s'agit de rendre compte d'un parcours de lecture, voire de lecteur.</p> <p>- S'il importe que l'introduction explícite le projet de lecture du rédacteur, on peut se montrer plus ouvert en ce qui concerne le reste : dans une situation de communication où le candidat sait que le texte est bien connu du correcteur, comment lui en vouloir, (sinon en invoquant des conventions d'usage) de ne donner, par exemple, ni le titre de l'œuvre, ni la date ?</p>
<p>3.2. Quelles attentes sont légitimes ?</p>	<p>- Le commentaire peut témoigner davantage des traces d'une réception première des élèves (préférences marquées, exprimées ou non à la première personne, présence d'une dose acceptable de paraphrase, etc.) à condition que dans sa progression, la copie manifeste clairement, le dépassement, voire la distanciation par rapport à cette approche première. Le plan adopté peut aller de l'observation à l'interprétation, sur des entrées choisies, suivre éventuellement le développement du texte, si ce dernier s'y prête, etc., mais il ne peut se réduire à la juxtaposition d'observations ponctuelles ou à un catalogue de procédés d'écriture.</p>
<p>3.3. Comment évaluer une copie qui n'évoquerait pas une dimension importante du texte ?</p>	<p>Tout dépend de l'importance des omissions, au regard du sens et/ou des enjeux de l'extrait proposé : il serait difficilement acceptable qu'une copie ne perçoive pas le registre ironique dans l'extrait de Montesquieu relatif à l'esclavage des nègres (<i>De L'Esprit des Lois</i>) ; <i>a contrario</i>, un extrait d'un roman peut détailler les sensations ou sentiments ressentis par le narrateur, sans s'appesantir sur une analyse précise des éléments du récit raconté.</p>
<p>3.4. Si le sujet propose une comparaison de textes, quelle progression accepter ?</p>	<p>Voir la réponse à la question 2.1 : le libellé même du sujet appelle une démarche comparative, et non la succession de deux commentaires.</p>

Sujet 2 : dissertation

<p>4.1. Y-a-il une modalité particulière d'organisation de l'exercice ?</p>	<p>Non, à condition de répondre à la question posée. L'orientation argumentative du texte doit être nettement affirmée. Comme pour le commentaire, on évitera toute attente formaliste, pour privilégier l'engagement du rédacteur dans son texte pour défendre son propos, dans un registre adapté au « genre dissertatif ».</p>
<p>4.2. Le candidat doit-il nécessairement engager une discussion ?</p>	<p>Pour les sujets appelant une délibération, on valorisera les copies qui prendront en compte plusieurs positions, pour ceux appelant plutôt une illustration ou une amplification (<i>vous montrerez que</i>), on valorisera les copies qui amorceront, voire développeront, une mise en question ou un dépassement de la proposition du sujet.</p>

4.3. Comment évaluer une copie qui comporte des exemples uniquement dans le corpus ?

Il serait pour le moins paradoxal de sanctionner une copie dans laquelle l'élève prouve sa capacité à lire les textes, à les comprendre, à savoir les réutiliser dans un développement à orientation argumentative perceptible. Cela étant dit, certains corpus limités (présence d'un ou deux textes seulement) peuvent nécessiter le recours à d'autres exemples. Les références à la culture personnelle (lectures cursives, œuvres et textes connus, autres formes artistiques...), dans le champ du sujet, seront alors valorisées. Si la question ne porte explicitement que sur un ou deux textes, le candidat s'en tiendra à ce qui lui est demandé.

Sujet 3 : écrit d'invention

5-1- Quels critères d'évaluation doivent être pris en compte ?

- le contenu à dominante argumentative : les procédés pour convaincre ou persuader utilisés (utilisation d'un discours plutôt à tendance rationnelle ou/et empreint de procédés rhétoriques visibles) ;
- l'insertion dans une situation de communication particulière, mettant en jeu un locuteur et un destinataire précis ;
- la façon dont **les images de ce locuteur** (écrivain, critique, journaliste, personnage, etc.) et **de ce destinataire** (singulier ou pluriel) sont convoquées dans le devoir : prise en compte des arguments d'autrui, mais aussi, quand le sujet est explicite sur ce point, de son statut social, professionnel, voire des attributs de sa fonction, ou d'éléments biographiques connus sur lui (vie, œuvres, manifestes, etc.) ;
- la façon dont la copie intègre des éléments culturels plus amples : connaissance d'une période sur le plan littéraire ou historique, procédés d'écriture particuliers, en lien avec la période ou l'auteur concerné.
- le contenu à dominante narrative : les mêmes critères que ci-dessus si la situation fictive est à dominante argumentative ;
- le respect des procédés utilisés par le narrateur dans le cas d'une amplification ;
- le respect et la mise en relief des caractéristiques génériques, de registre ou de point de vue souhaitées dans le cas d'une transposition.

5-2- Tous les contenus sont-ils acceptables ?

- Non. On attendra que **l'auteur de la copie se situe** (reprise de procédés de distanciation étudiés ou rencontrés dans les textes) par rapport aux propos qu'il attribue, selon le sujet, à un locuteur fictif : on ne saurait admettre que le sujet d'invention autorise le développement de propos contraires aux Droits de l'Homme et aux valeurs républicaines, sous le masque de la fiction.

1.- Questions générales

1.1 Comment garantir l'équité entre les candidats, compte tenu de la variété des questions posées, de la diversité des textes proposés ?

En adaptant les attentes et donc l'évaluation en fonction des :

- modalités d'interrogation (texte déjà étudié, étudié mais tronqué, non étudié, en lecture analytique) ;
- des supports dont les candidats disposent (œuvres, textes, plus ou moins annotés, manuel à disposition ou non) ;
- des questions qui leur sont posées.

Plus le candidat est en situation de « confort interrogatif » (texte connu, non tronqué, documentation aisément accessible dans l'œuvre ou le manuel) plus les attentes sont importantes.

2.- Première partie : exposé

2.1 L'interrogation portant sur un extrait de deux, trois pages, dans une œuvre intégrale, ne risque-t-elle pas de pénaliser un candidat ?

Non, mais il convient d'adapter les attentes : on n'attend pas une explication détaillée de l'ensemble mais plutôt quelques éléments d'interprétation étayés par quelques exemples et procédés, en réponse à la question posée ; la question intervient comme une aide effective, au regard du volume du support, pour définir et orienter le projet de lecture.

2.2 Peut-on interroger sur un texte traduit ?

Aucune lecture analytique ne doit porter sur un texte traduit (LCA comprises) tant pour les groupements de textes que pour les œuvres intégrales. Une traduction, en effet, est déjà une interprétation et l'analyse des faits de style d'un texte traduit, sauf à comparer entre elles plusieurs traductions d'un même texte, ne saurait conduire les élèves et le professeur qu'à des remarques dont la justesse est souvent sujette à caution.

Il va de soi que les lectures cursives, lesquelles ne comportent pas d'analyse extrêmement précise de faits de style, peuvent avoir pour objet - et cela est même fortement conseillé - des textes et œuvres de littérature étrangère. »

2.3 Comment évaluer un candidat dont les propos sont justes, mais qui ne répond pas à la question posée ?

La prise en compte de la question posée confère tout son sens à l'esprit de cette épreuve orale et invite le candidat à ne pas réciter une explication apprise, mais à redistribuer autrement les connaissances dont il dispose et à faire preuve de compétences de lecture utilisables pour l'ensemble des textes abordés.

C'est donc un critère essentiel qui, non observé, pour faire un parallèle éclairant, correspondrait, à l'écrit, à un devoir « hors sujet ». Cela étant dit, comme pour l'écrit, d'autres critères d'évaluation interviennent, à savoir les qualités d'expression et de communication ou la présence de contenus littéraires et culturels, dans l'exposé.

A l'oral, l'entretien apparaît, entre autres, comme un moyen plus lisible de rattraper une première partie moins réussie

<p>2.4 Que faire si un candidat effectue une prestation de deux ou trois minutes ?</p>	<p>L'examineur aide le candidat, soit en reprenant, à l'identique, la question initiale, soit en la reformulant, soit en l'explicitant ou la décomposant, sans pour autant guider l'explication pas à pas. Cette aide, à supposer qu'elle redéploie une explication de qualité, est à prendre en considération dans les critères d'évaluation. L'examineur ne « corrige » pas l'explication du candidat. L'entretien ne porte pas sur le texte proposé en lecture analytique.</p>
<p>2.5 Question étroite, question large, quelle posture adopter en ce domaine ?</p>	<p>Question « étroite » : si une question porte sur un procédé, il faut, d'une part, que ce procédé soit particulièrement présent tout au long de l'extrait (une métaphore filée par exemple) et, d'autre part, qu'il soit porteur d'interprétations multiples que le candidat pourra développer. Un changement de formulation permet souvent de résoudre le problème : à la question -- à propos d'un extrait du <i>Rouge et le Noir</i> de Stendhal -- « <i>en quoi les points de vue adoptés dans l'extrait mettent-ils en scène la rencontre amoureuse ?</i> », on préférera « <i>en quoi l'écriture, dans l'extrait, met-elle en scène la rencontre amoureuse ?</i> ».</p> <p>Question « large » : à l'opposé, demander en quoi « <i>un texte est une argumentation indirecte</i> » suppose qu'on ne reste pas dans l'illustration de caractéristiques générales (présence d'un récit, morale implicite ou explicite...), mais qu'on montre la singularité de ce texte, tant sur le plan du contenu que des procédés utilisés, au regard du genre qui le circonscrit.</p> <p>De même, demander si <i>l'incipit de Bel-Ami est un texte réaliste</i> suppose qu'on ne reste pas dans l'illustration de caractéristiques générales (présence d'un récit, d'une description, de repères contextuels,...) mais qu'on montre la singularité de ce texte, tant sur le plan du contenu que des procédés utilisés, au regard du genre qui le circonscrit. On proposera plutôt : « <i>l'approche réaliste suffit-elle pour rendre compte des enjeux de cet incipit ?</i> »</p>
<p>2.6 Un examinateur peut-il, délibérément, choisir de ne pas interroger les candidats sur une des œuvres intégrales du descriptif, et, par voie de conséquences, sur un objet d'étude entier.</p>	<p>Afin de garantir l'équité entre les candidats, le descriptif doit donner lieu à des interrogations portant sur l'intégralité des œuvres qui y figurent.</p>

3. Deuxième partie : entretien

3.1. Comment prendre en compte les lectures cursives des élèves (de textes complémentaires ou d'œuvres intégrales) et les évaluer, que ces lectures aient fait l'objet d'une restitution dans la classe ou qu'elles soient d'ordre privé ?

Si l'examineur peut avoir accès aux textes complémentaires accompagnant les textes étudiés en lecture analytique, il ne dispose pas des œuvres intégrales lues en lectureursive. Le questionnement peut inviter l'élève à établir une cohérence entre l'œuvre, le texte lus et les problématiques, objets d'étude, (voire programmation des œuvres) etc., abordés dans l'année, mais une citation précise d'extraits est impossible. **C'est une attitude de lecteur qu'on évalue, ni naïf, ni spécialiste, capable de mettre en relation les différents éléments d'une culture**, au sens large du terme (appropriation d'éléments littéraires et culturels, notionnels, linguistiques et **appréciation personnalisée** des œuvres et textes). L'examineur peut donc interroger sur des œuvres non relues, voire peu connues de lui. Il préférera dans ce cas des questions ouvertes, appelant des réponses un peu étoffées et permettant au candidat de s'engager dans son propos.

3.2. Comment évaluer des candidats qui, interrogés dans le cadre d'un élargissement du texte à l'objet d'étude, présentent un discours très général, concernant les caractéristiques de l'objet d'étude ou du genre littéraire ?

Il est certes nécessaire de reconnaître les critères qui permettent à un texte de s'inscrire dans un objet d'étude ou un genre littéraire. Mais c'est **la singularité** de chaque texte, **son contenu, la façon dont ce texte assume ou subvertit ces critères**, qui sont importants.

3.3. Comment évaluer l'étude de l'image ?

L'image doit être mise en relation avec un ou plusieurs textes de la séquence, puisqu'elle fait partie intégrante de la problématique de la séquence.
Si l'un des critères d'évaluation peut prendre en compte, en fonction du projet figurant dans le descriptif, la capacité à reconnaître et analyser des éléments spécifiquement visuels (perspectives, plans, cadrages, couleurs, choix de scénarios, de prises de vue dans le cas d'un film, etc.) et à les interpréter, il est essentiel d'évaluer l'aptitude à mettre en relation le(s) document(s) iconographique(s) et les œuvres ou textes étudiés en lecture analytique. **La dimension culturelle de l'image a toute sa place en ce domaine.**

CONCLUSION

Il semble important d'évaluer les compétences de lecteur, c'est-à-dire la capacité à redonner toute sa place au sens, au plaisir du texte et à une démarche autonome face aux œuvres, comme nous y invite Patrick Laudet, Inspecteur Général de Lettres.

Vous trouverez cette ressource sur EDUSCOL à l'adresse suivante :

http://media.eduscol.education.fr/file/Francais/09/5/LyceegT_Ressources_Francais_Explication_Laudet_182095.pdf